



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### ***Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2016-2017 et revue organisationnelle de la Commission scolaire des Phares***

**Rimouski, le 6 janvier 2014** – Le conseil des commissaires a pris acte, lors de sa séance régulière du 16 décembre 2013, d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire en vue de l'année 2016-2017. Ce plan, qui sera déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dès les prochains jours, était une condition inhérente de la Ministre à l'obtention d'une autorisation d'adopter un budget déficitaire pour l'année 2013-2014. Le déficit prévu en juin 2013 à la Commission scolaire des Phares, pour l'année 2013-2014, est de 2,2 M\$.

Selon ce plan, la Commission scolaire récupérera dès la première année 700 000 \$ grâce à des revenus supplémentaires en formation professionnelle, au rendement attendu du Service aux entreprises et à des ajustements quant au financement de la clientèle par le MELS.

À la fin de 2014-2015, le déficit annuel sera ramené à 1 M\$ puis à 680 000 \$ l'année suivante et à 615 000 \$ en juin 2017.

Les mesures d'économie d'énergie, des coupures au sein des Services éducatifs durant trois années consécutives et des revenus supplémentaires des services de garde et du Service aux entreprises contribueront, au fil des ans, à diminuer le déficit annuel.

« Deux questions demeurent, selon M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire des Phares : que ferons-nous du déficit qui s'accumulera durant ces années? Qui pourra nous prémunir contre de nouvelles compressions budgétaires associées à des baisses de revenus? C'est bien de faire des plans, mais lorsque l'on sait que les règles de financement changent chaque année, cela enlève beaucoup de rigueur à un tel plan. Et ce ne sont pas les administrateurs qui peuvent être mis en cause dans ces changements. »

Simultanément à ce plan de retour à l'équilibre, le conseil des commissaires a octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton un contrat de revue organisationnelle de la Commission scolaire des Phares. Cet examen doit permettre, si possible, de détecter les zones administratives où une optimisation pourrait encore être faite.

Le directeur général, M. Jean-François Parent, attend beaucoup de cette démarche : « Deux situations peuvent prévaloir avec un tel examen : soit qu'il y a place à l'optimisation et, le cas échéant, nous travaillerons en ce sens ou soit il n'y a plus d'espace pour économiser et réduire les coûts de fonctionnement et nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir. Et ce n'est pas parce qu'il y a optimisation qu'il y a nécessairement économie. » Cette revue de l'organisation par Raymond Chabot Grant Thornton débutera dès janvier 2014 pour se terminer au plus tard en avril 2014.

-30-

Source : Commission scolaire des Phares  
418 723-5927

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.